AR Prefecture

047-200068930-20250217-2025A16DSSP-DE
Reçu le 18/02/2025
Publié le 18/02/2025

Département de Lot-et-Garonne — Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT
34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

Extrait du Registre des Délibérations Conseil Communautaire, Séance du : 13 février 2025	L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 13 février à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 07 février 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire à la salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel, sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président.

Membres titulaires présents :
Mesdames, Messieurs :
ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUÉE Yann, BILLOUX Bruno, BORIE Daniel, BOUCHER RÉZÉ Séverine, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIÈRE Yvette, LE CORRE José, LE MANACH Jean-Louis, LESTIEU Daniel, MUCHA Jean-Luc, PINSOLLES Sophie, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :
Mesdames, Messieurs :
ALBASI Maxime, GRIFFEILLE Martine, PICCOLI Jacques, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :
Néant

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :
Monsieur BROUILLET Jean-Jacques procuration à Madame LAFOZ Michèle,
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame BREL Chantal,
Monsieur PAILLAS Lionel procuration à Monsieur LABROUE Cédric,
Monsieur QUEYREL Jean-Marie procuration à Madame BELLEAU Marie-Hélène,
Madame SICOT Maryse procuration à Madame TALET Marie-Lou,
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier.

Secrétaire de Séance : GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 40 Pouvoir(s) : 6 Votants : 46

N°2025A16DSSP : RENOUVELLEMENT DE L'APPEL À PROJET POUR LA GESTION DE LA BUVETTE DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE LE « THÉÂTRE D'EAUX ».

Monsieur Didier BALSAC, Vice-président de Fumel Vallée du Lot en charge du sport, rappelle que la Communauté de Communes est gestionnaire de la piscine intercommunale le « Théâtre d'eaux ».

Sur le site de la piscine de Fumel, le local « buvette » est bien présent mais l'offre de restauration n'est assurée que par des distributeurs.

AR Prefecture

047-200068930-20250217-2025A16DSSP-DE
Reçu le 18/02/2025
Publié le 18/02/2025

Afin d'améliorer l'offre de loisirs sur le site du Théâtre d'eaux, il est proposé de relancer un appel à projet au titre de la saison estivale 2025 (1er juillet - 31 août) pour la mise en place d'une buvette.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Plan d'Organisation des Secours et de la Surveillance (POSS), et le Règlement Intérieur de la piscine de Fumel ;

Monsieur Didier BALSAC propose à l'Assemblée d'approuver ce document et de lancer l'appel à projet ci-annexé.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire

1°) - Approuve le lancement de l'appel à projet pour la mise en place d'une buvette à la piscine intercommunale le « Théâtre d'eaux » ;

2°) - Autorise l'agent responsable du service Sport à diffuser l'appel à projet ;

3°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 13 février 2025

La Secrétaire de séance,

Sophie GARGOWITSCH

Le Président,

Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 18 février 2025

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 18 février 2025